



MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**À TOUTES LES PERSONNES HABILES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE
INTÉRESSÉES PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-04 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)**

AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

- 1.- Lors d'une séance tenue le 12 juin 2024, le conseil a adopté le projet de règlement intitulé : **"RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-04 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)"**.
- 2.- Conformément à la loi, une assemblée de consultation se tiendra le mercredi 24 juillet 2024 à **19 h 00** à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville située au 118, avenue des Cèdres, à Brigham. Au cours de cette assemblée, un membre du conseil et un membre du personnel expliqueront le projet de règlement et entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- 3.- Le projet de Règlement numéro 2024-04 a pour objet l'ajout d'outils afin d'autoriser et de contrôler différents projets sur le territoire, la procédure étant conforme en vertu des articles 145.36 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)*;
4. Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 118, avenue des Cèdres à Brigham aux heures habituelles de bureau, et affichée sur le site Internet de la Municipalité. Une copie du projet de règlement peut également être obtenue gratuitement.

Donné à Brigham, ce mercredi 3 juillet 2024.

Me Pierre Lefebvre

Directeur général et secrétaire-trésorier